

L'OPPBTP publie un guide sur l'isolation thermique par l'extérieur avec un isolant rigide

L'OPPBTP publie un guide « ITE par enduit sur isolant - Mettre en œuvre les bonnes pratiques lors de travaux d'isolation thermique par l'extérieur avec un isolant rigide ». Il comprend une méthodologie de travail pour la pose d'isolation thermique par l'extérieur (ITE) avec tout type de panneaux d'isolant rigide à partir d'un échafaudage de pied. Celle-ci permet aux entreprises confrontées à cette situation de travail d'être protégées contre les chutes de hauteur tout en facilitant le geste métier. Elaborée par l'OPPBTP et les organisations professionnelles, en particulier le Groupement Isolation Thermique par l'Extérieur (GITE-FFB), cette méthodologie est mise à disposition des entreprises sur le site internet de l'OPPBTP, après validation de sa conformité à la réglementation par la Direction Générale du Travail, en juin 2022.

Répondre à une problématique récurrente sur les travaux d'ITE par enduit sur isolant

Les travaux d'ITE par enduit sur isolant, à partir d'un échafaudage de pied, impliquent d'installer cet équipement de travail à une distance supérieure à 20 cm de la façade à isoler. L'application de la réglementation requiert, dans ce cas, d'intégrer des dispositifs de protection collective (garde-corps ou équivalent) contre les chutes de hauteur du côté de la façade ou de recourir à des équipements de protection individuelle.

Or, les remontées des entreprises révèlent que la présence permanente des protections collectives, côté façade, proposées à ce jour par les fabricants d'échafaudages, peuvent s'avérer contraignantes par rapport aux différentes tâches qui se succèdent pour ce type de travaux. Il peut en résulter la dépose temporaire de ces protections pour l'exécution de l'enduit, après pose des panneaux d'isolant.

L'OPPBTP et la FFB ont mené depuis 2017 une étude dans le but de définir des pratiques de travail permettant d'optimiser l'utilisation des dispositifs de protection collective contre les chutes côté façade, tout en alliant protection et compatibilité avec chaque phase de travaux. (*cf. encadré*)

Une méthodologie de travail définie pour l'ITE par panneaux d'isolant rigide à partir d'un échafaudage de pied

Les résultats obtenus ont permis de définir une méthodologie de travail pour l'ITE par panneaux d'isolant rigide à partir d'un échafaudage de pied. Celle-ci a été déclarée conforme à la réglementation par la Direction Générale du Travail en juin 2022 (article R4323-78 du Code du travail).

Grâce à cette méthode, les garde-corps temporaires, installés côté façade au début des travaux, peuvent être retirés, sous certaines conditions qui y sont détaillées, après collage/calage de l'isolant. Les dispositifs de protection ne sont ainsi en place, en « parties courantes », qu'au cours des phases de travail durant lesquelles leur présence n'a pas d'impact prédominant sur la qualité finale.

Pour les phases suivantes d'application du revêtement, les opérateurs poursuivent les travaux sans contrainte, ni obstacle aux mouvements. Ils sont alors en capacité de maîtriser le geste professionnel et donc le rendu et l'aspect final, ainsi que leurs temps d'intervention.

« Cette méthodologie permet ainsi d'allier, via l'optimisation de l'utilisation du garde-corps démontable, la protection contre les chutes de hauteur tout au long des travaux et l'amélioration des postures de travail avec la maîtrise des coûts, des délais et de la qualité des travaux. » ajoute Valérie Tournier, Responsable de Domaine au sein de la Direction Technique de l'OPPBTBTP.

L'OPPBTBTP met cette méthodologie à disposition de toutes les entreprises [sur son site internet](#). Elle fournit également [un guide](#) pour aider les entreprises à mettre en œuvre les bonnes pratiques dans le cadre de travaux d'ITE avec un isolant rigide.

Etude relative à la pose d'ITE par panneaux d'isolant rigide à partir d'un échafaudage de pied

L'étude a été menée par la FFB, le GITE-FFB (Groupement Isolation Thermique par l'Extérieur de la FFB), le SFECE-FFB (Syndicat Français de l'Echafaudage, du Coffrage et de l'Etaiement) et l'OPPBTBTP.

Elle a débuté par une enquête, lancée fin 2017 sur une durée de 3 mois, auprès des entreprises adhérentes des organisations professionnelles concernées, avec pour objectif d'identifier les pratiques courantes dans le cadre des travaux d'ITE. Des visites de chantier ont complété cet état des lieux.

Le recueil de ces pratiques a permis d'une part de confirmer la nécessité de définir une méthodologie de travail précise, et d'autre part de définir un programme optimisé d'essais en laboratoire. Ceux-ci avaient pour but de caractériser la tenue au chargement statique et au choc dynamique des panneaux d'isolant collés pour les configurations courantes de travaux d'ITE (2 types de support béton, « à rénover » et « neuf », 4 natures d'isolant, polystyrène, laine de roche, fibre de bois, mousse résolique, 2 modes de collage, par boudins et par plots et 2 échéances, 12 heures et 24 heures, ont été concernés). Ceci afin de pouvoir justifier, qu'après leur mise en œuvre, les panneaux d'isolants rigides peuvent être considérés comme une extension de l'ouvrage, le vide entre le bord des planchers et l'ouvrage contre lequel l'échafaudage est établi n'excédant alors plus 20 cm.

À propos de l'OPPBT

L'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBT) est une structure paritaire, créée en 1947, sous tutelle du ministère du Travail. Sa gouvernance, assurée par des représentants des organisations professionnelles et des organisations syndicales du secteur de la construction, garantissant le bon équilibre entre employeurs et salariés dans les choix et les décisions stratégiques.

L'OPPBT est composé d'experts en prévention issus du terrain qui accompagnent, au quotidien, les professionnels et les acteurs du BTP. Il a pour missions, l'**expertise** pour identifier les solutions de prévention, la **promotion** en construisant les arguments et portant le message de prévention auprès des acteurs de la construction, et l'**accompagnement** des entreprises et autres acteurs de la construction, en assistance technique, conseil et formation.

L'OPPBT s'appuie sur des équipes réactives, disponibles, engagées et professionnelles. Composé de 350 collaborateurs répartis dans 12 agences régionales, l'OPPBT accompagne les entreprises pour développer leur culture prévention en mettant en place des actions collectives ciblées et individuelles.

Il propose une offre de services élaborée pour tous, quels que soient la taille de l'entreprise, le métier ou le niveau de maturité en prévention. L'Organisme fait de la prévention un **véritable levier de performance et de progrès**.

Pour répondre aux besoins des entreprises et des partenaires du BTP, l'OPPBT propose des offres en présentielle et distancielles :

#information pour connaître l'actualité de la prévention : l'Organisme propose des guides techniques, fiches pratiques mais également l'actualité la plus récente de la prévention et un contact permanent sur les réseaux sociaux, accessible depuis preventionbtp.fr.

#assistance technique en ligne pour des réponses immédiates et gagner en simplicité, notamment sur le site preventionbtp.fr : des experts répondent aux questions en ligne. Les entreprises disposent également d'un espace personnel pour gérer toutes les démarches (PPSPS, Document Unique...).

#assistance technique terrain pour être accompagné sur les chantiers : des conseillers de l'OPPBT assistent les entreprises pour conduire des diagnostics et proposer des solutions pour améliorer les performances en prévention des entreprises. Afin de diffuser l'information, ils organisent des réunions de sensibilisation sur les sujets d'actualité tels que les travaux en hauteur, le risque routier....

#conseil afin de répondre aux interrogations les plus pointues : les experts de l'OPPBT accompagnent les entreprises dans leurs démarches de management de la prévention et de conduite du changement.

#formation 100% BTP destinée aux professionnels avec des modules spécialisés en présentielle et distancielles.

#formation initiale pour former les futurs professionnels du BTP à la prévention : les enseignants et les étudiants bénéficient de formations élaborées par l'OPPBT et ses partenaires.

Retrouvez l'OPPBT sur preventionbtp.fr et oppbtp.com.



@preventionbtp



PréventionBTP



PréventionBTP

SERVICE DE PRESSE

CLC Communications • 01 42 93 04 04
Jérôme Saczewski • j.saczewski@clccom.com
Christelle Grelou • c.grelou@clccom.com
Ingrid Jaunet • i.jaunet@clccom.com

OPPBT

Solange Delpech • 01 46 09 26 76
solange.delpech@oppbtp.fr